

Modalités d'inscription et d'annulation

CENTRE DE LOISIRS - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Inscriptions :

Les inscriptions pour le mercredi après-midi, petites vacances et vacances d'été se font obligatoirement par écrit à l'aide du bulletin de réservation disponible en Mairie ou sur le site de la ville www.othis.fr (onglet périscolaire ou via le portail famille). Il est impératif de respecter la date indiquée afin d'inscrire l'enfant pour la période de vacances et les mercredis. Après cette date, les inscriptions ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles et ce, au plus tard la veille avant 10h.

Annulations :

Une inscription pour le mercredi peut être annulée au plus tard : le vendredi précédent avant 10h.
Une inscription pour les vacances peut être annulée au plus tard : le dernier jour des inscriptions pour la période des vacances. Sauf en cas de présentation d'un certificat médical.

ACCUEIL, Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) et ETUDE :

Inscriptions :

L'inscription est obligatoire pour les accueils, les TAP et l'étude. Ces inscriptions se font à l'aide du bulletin de réservation disponible sur le portail famille www.othis.fr téléchargeable sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie.

Les inscriptions pour la semaine se font au plus tard le vendredi précédent avant 10h. Après cette date les inscriptions ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles et ce, au plus tard la veille avant 10h.

Annulations :

Une inscription peut être annulée au plus tard : le vendredi précédent avant 10h.
Toute inscription aux accueils, annulée après ce jour, entraînera la facturation de la prestation sauf en cas de présentation d'un certificat médical dans les 72h.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Inscriptions :

Les repas sont commandés au traiteur la veille. Il est donc impératif pour les parents de prévenir la Mairie la veille avant 10h pour commander ou décommander le repas de l'enfant.

Annulations :

Tout repas non décommandé la veille avant 10h sera livré par le traiteur et de ce fait facturé à la famille et ne pourra être remboursé.

Tableau Récapitulatif	
Lundi	Vendredi précédent avant 10h
Mardi	Lundi avant 10h
Mercredi	Mardi avant 10h
Jeudi	Mercredi avant 10h
vendredi	Jeudi avant 10h